

Le chargeur universel obligatoire pour les appareils électroniques de petite et moyenne taille

Pourquoi un chargeur universel ?

- **Réduire les déchets électroniques** : en standardisant les chargeurs, l'Union européenne (UE) souhaite limiter la production de déchets électroniques, un véritable enjeu environnemental. Moins de chargeurs jetés, c'est moins de matières premières utilisées et moins de pollution.
- **Simplifier le quotidien des consommateurs** : plus besoin de chercher le bon chargeur, un seul suffira pour recharger son smartphone, sa tablette, sa console de jeux...

Quels sont les appareils concernés ?

La directive s'applique dans un premier temps à une large gamme d'appareils électroniques de petite et moyenne taille, tels que les smartphones, les tablettes, les appareils photo numériques, les écouteurs, les consoles de jeux portables, les haut-parleurs portables, les claviers, les souris, les casques VR et les liseuses. Les ordinateurs portables seront également concernés mais dans un second temps à partir du 28 avril 2026.

Quel type de chargeur sera utilisé ?

Le chargeur universel est basé sur le port USB-C, un standard déjà largement répandu. Fin du casse-tête des chargeurs : les utilisateurs n'auront plus besoin de jongler entre une multitude de câbles. Cette technologie permet également une charge rapide et efficace des appareils.

Comment bien choisir votre chargeur universel ?

La Commission européenne (CE) instaure un chargeur unique, le port USB-C, compatible avec l'ensemble des appareils électroniques. Toutefois, comme d'autres technologies, le standard USB-C a évolué au fil du temps : pour que votre chargeur et votre appareil fonctionnent ensemble sans problème, pensez à vérifier qu'ils mettent en œuvre les mêmes standards.

Actuellement, les chargeurs USB-C les plus élaborés utilisent la technologie *USB Power Delivery* (ou "USB PD"), un protocole de charge qui permet de fournir une puissance plus élevée, accélérant ainsi la recharge. Ces chargeurs peuvent atteindre une puissance de 240 W, suffisante pour recharger des appareils plus gourmands en énergie, comme un ordinateur. Qu'il s'agisse d'un smartphone ou d'un ordinateur, un chargeur USB-C PD est capable de reconnaître le type d'appareil connecté et d'ajuster la puissance fournie afin de le recharger aussi rapidement que possible, sans risque de surcharge ou de dommage aux circuits internes.

Un pictogramme standardisé informera l'utilisateur de la présence ou de l'absence d'un dispositif de charge dans l'emballage de l'appareil. Ces deux pictogrammes très explicites sont regroupés dans la Figure 1 : si le symbole du chargeur est barré et que vous disposez déjà d'un chargeur USB-C, il sera inutile d'en acheter un.

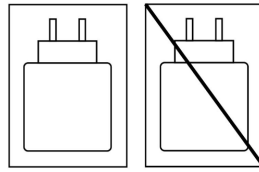


Figure 1

Afin d'informer au mieux l'utilisateur, chaque appareil devra également être accompagné d'un pictogramme standardisé indiquant les caractéristiques du chargeur compatible.

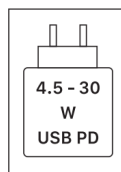


Figure 2

La Figure 2 donne l'exemple d'un pictogramme accompagnant un appareil électronique rechargeable proposé à la vente : il indique que son chargeur USB-C devra obéir au standard USB-PD et pouvoir fournir une puissance fournie comprise entre 4,5 W et 30 W pour atteindre la vitesse de chargement maximale. Il faudra vous assurer que votre chargeur respecte ces spécifications pour que tout fonctionne sans problème.

En savoir plus

<https://presse.economie.gouv.fr/chargeur-universel-obligatoire-a-compter-du-28-decembre-2024-pour-tous-les-appareils-electroniques-de-petite-et-moyenne-taille/>

<https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/actualites/le-chargeur-universel-devient-obligatoire-pour-les-appareils-electroniques-de>